

DISCOURS DE S.E.M. ALI FARAH ASSOWEH
MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET
DE LA PLANIFICATION, CHARGE DE LA PRIVATISATION

**REUNION D'INFORMATION SUR LES MECANISMES D'ARBITRAGE ET DE
REGLEMENT DES CONFLITS COMMERCIAUX**

CHAMBRE DE COMMERCE, 03 Mai 2008

Messieurs les Ministres,




Monsieur le Président de la Chambre de Commerce,

Mesdames et Messieurs les représentants de la Société Financière
Internationale (SFI),

Honorables invités,

C'est avec un immense plaisir que je prends part à cette Réunion
d'information portant sur les mécanismes alternatifs de règlement des
conflits commerciaux et je voudrais par la même occasion saluer les
initiateurs et organisateurs ici présents.

En effet, le sujet nous interpelle à plus d'un titre :

-  Le pari de Djibouti est d'attirer d'importants investissements directs
étrangers qui lui permettent de mettre son économie à un niveau
de compétitivité qui l'établit comme une véritable place
commerciale, économique et financière régionale
-  La stratégie poursuivie pour attirer l'investissement privé repose
sur la mise en place d'un cadre juridique favorable à
l'investissement privé
-  l'arsenal juridique et institutionnel des affaires souffre
d'insuffisances et, parfois, de manque de cohérence.

La volonté et la détermination du Président de la République de faire de
Djibouti une place commerciale et financière de choix sur la scène
régionale nécessite un renforcement de l'Etat de droit économique visant
à la protection des droits des investisseurs et au maintien d'un climat de
confiance.

Certes, de nombreux efforts ont été déployés pour renforcer la justice dans le cadre de la bonne gouvernance et créer des conditions d'investissement viables avec les résultats remarquables obtenus en termes d'afflux d'investissements (de 8,3% du PIB en 2005 à 23% en 2007) mais il faut admettre toutefois qu'il reste à faire en matière d'amélioration de la sécurité judiciaire et juridique.

L'initiative conjointe de la Chambre de Commerce et de la SFI de se focaliser sur les mécanismes alternatifs de règlement des conflits constitue pour sa part une solution complémentaire à la lourdeur et complexité de l'appareil judiciaire. Toutes actions visant à créer de meilleures conditions pour une bonne exécution des contrats et à régler le cas échéant les différends commerciaux sont à encourager.

Ces actions viendront aussi témoigner de la bonne volonté continue des autorités djiboutiennes et démentir toutes les informations véhiculées et erronées sur l'image de notre pays en ce qui concerne le climat des affaires, contenues notamment dans le Rapport Doing Business. En effet, il n'y a pas de preuve de plus tangible que des actions concrètes pour réfuter toute photographie truquée de notre pays.

Les ambitions de développement de Djibouti sont régionales avant tout et sa place dans le Marché Commun COMESA traduit la volonté d'arrimer notre pays au train de la mondialisation et de conquérir une place économique, financière et commerciale centrale dans la région de l'Afrique orientale et australe.

C'est donc tout naturellement avec encouragement que je vous invite à mettre en œuvre vos efforts pour appuyer et redynamiser le Centre International d'Arbitrage logé à la Chambre de Commerce.

Confiant de votre appui, je vous souhaite une journée de travail et d'échanges fructueuse et répondant aux attentes du secteur privé à Djibouti.

Je ne manquerais pas de réitérer mes remerciements à la Banque mondiale, ainsi qu'à la SFI pour son assistance et à la Chambre de Commerce qui, de concert avec mon département, a suscité ce besoin et tout faire pour l'organisation de cette rencontre de ce matin.

Je vous remercie de votre attention.